

Emplois d'avenir, le soutien innovant de l'ARS Bretagne

Michèle Delaunay, Ministre déléguée aux Personnes âgées était en déplacement dans le Finistère, ce mardi 18 juin 2013. A cette occasion, elle a parrainé la signature de trois Emplois d'Avenir, conclus en faveur de l'association Les Amitiés d'Armor, gestionnaire d'établissements pour personnes âgées dépendantes. Cet événement inaugure le nouveau dispositif de soutien aux emplois d'avenir promu par l'ARS Bretagne en direction des futurs aides-soignants.

L'ARS Bretagne répond ainsi aux orientations du Projet Régional de Santé, qui soulignent des difficultés en matière de démographie des professionnels de la santé et du médico-social. Dans un contexte de vieillissement de la population bretonne, il est impératif que les établissements sanitaires et médicaux sociaux puissent satisfaire leurs besoins de recrutement afin d'assurer la qualité des prises en charge.

Ainsi, l'ARS Bretagne a décidé d'agir. Avec ses partenaires, en particulier la région Bretagne, elle a construit un dispositif favorisant la signature de contrats Emplois d'avenir : un sésame pour des jeunes non qualifiés, véritable seconde chance, vers un parcours de formation diplômant et un emploi d'aide-soignant.

Afin de compléter et renforcer le plan national Emplois d'avenir, l'ARS Bretagne propose aux établissements de financer le reliquat de rémunération restant à la charge de l'employeur après octroi de l'aide de l'Etat pour les périodes durant lesquelles les jeunes suivent leur formation, soit 10 mois.

Aides-soignants en établissements médico-sociaux, le cœur de cible de l'ARS Bretagne

A travers la mise en œuvre de ce dispositif, l'ARS Bretagne cible particulièrement les aides-soignants du secteur médico-social (deuxième employeur d'aides-soignants nouvellement diplômés, essentiellement dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes). Cette démarche d'attractivité du métier d'aide soignant auprès de la personne âgée dépendante doit permettre la fidélisation des nouveaux professionnels dans un secteur où le turn-over est assez important et les tensions de recrutement avérées.

Une démarche partenariale

L'ARS Bretagne a construit sa démarche avec :

- la Direccte (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la consommation, du Travail et de l'Emploi) ;
- le Conseil régional ;
- les organismes paritaires collecteurs agréés ;
- les fédérations d'employeurs et les organismes syndicaux,
- la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité et de l'Autonomie) ;
- les missions locales.

Contact Presse :

ARS Bretagne - Pôle communication

Aurélien Robert – Chargé de communication
02 22 06 72 64 – aurelien.robert@ars.sante.fr